



# FRESNES SUR-ESCAUT

publié le 19-03-2024

## Décision 20-2024

### Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Communes Minières de France

Le Maire de la ville de Fresnes-sur-Escaut,

Vu la délibération du conseil municipal du 09 juillet 2020 qui porte délégation au Maire pour la durée du mandat de certaines compétences du conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Et notamment le 24° : « D'autoriser au nom de la commune, l'adhésion et le renouvellement d'adhésion aux associations dont elle est membre ».

#### Décide :

Le renouvellement de l'adhésion de la commune de Fresnes-Sur-Escaut à la l'Association des Communes Minières de France dont le siège social est 3 rue Jules Bédart 62800 LIEVIN.

La cotisation s'élève à 978.51€ pour l'année 2024.

Fait à Fresnes-Sur-Escaut, le 14 mars 2024

Mme le Maire  
Valérie FORNIES



#### Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Basin minier  
du Nord-Pas de Calais  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012

